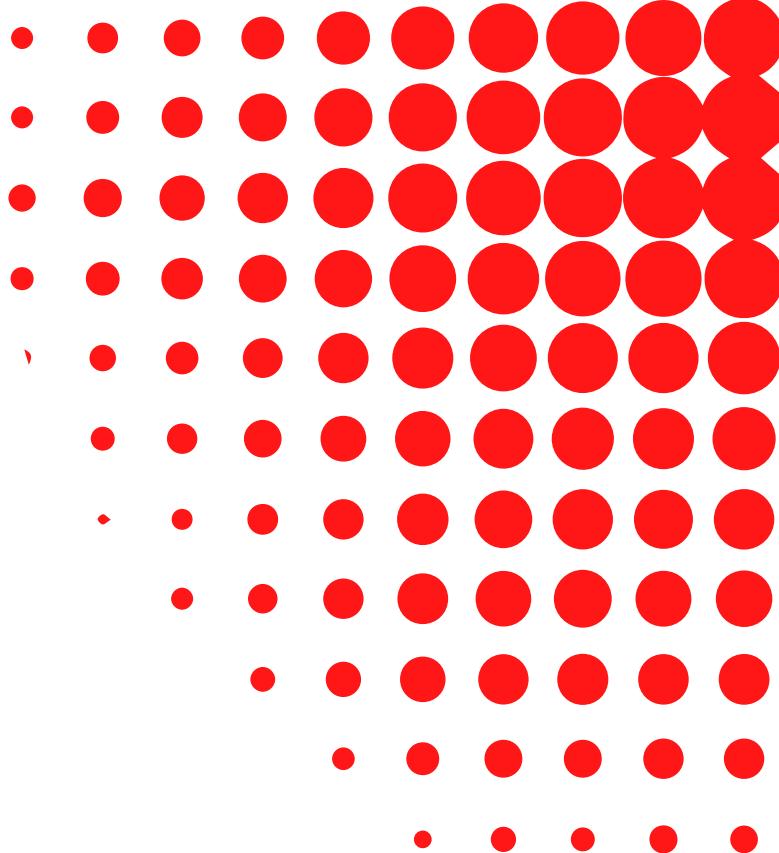
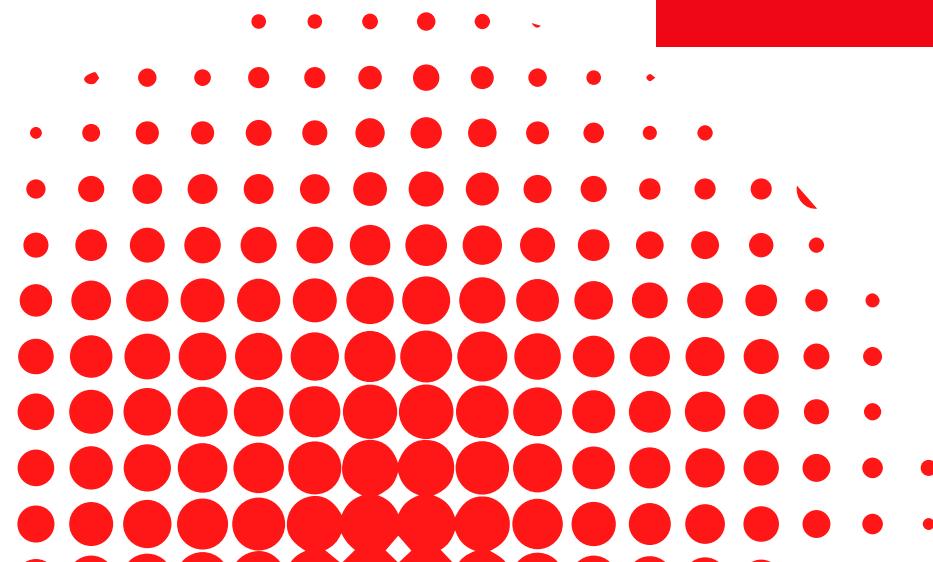


# REVUE DE PRESSE

---



17/12/2025

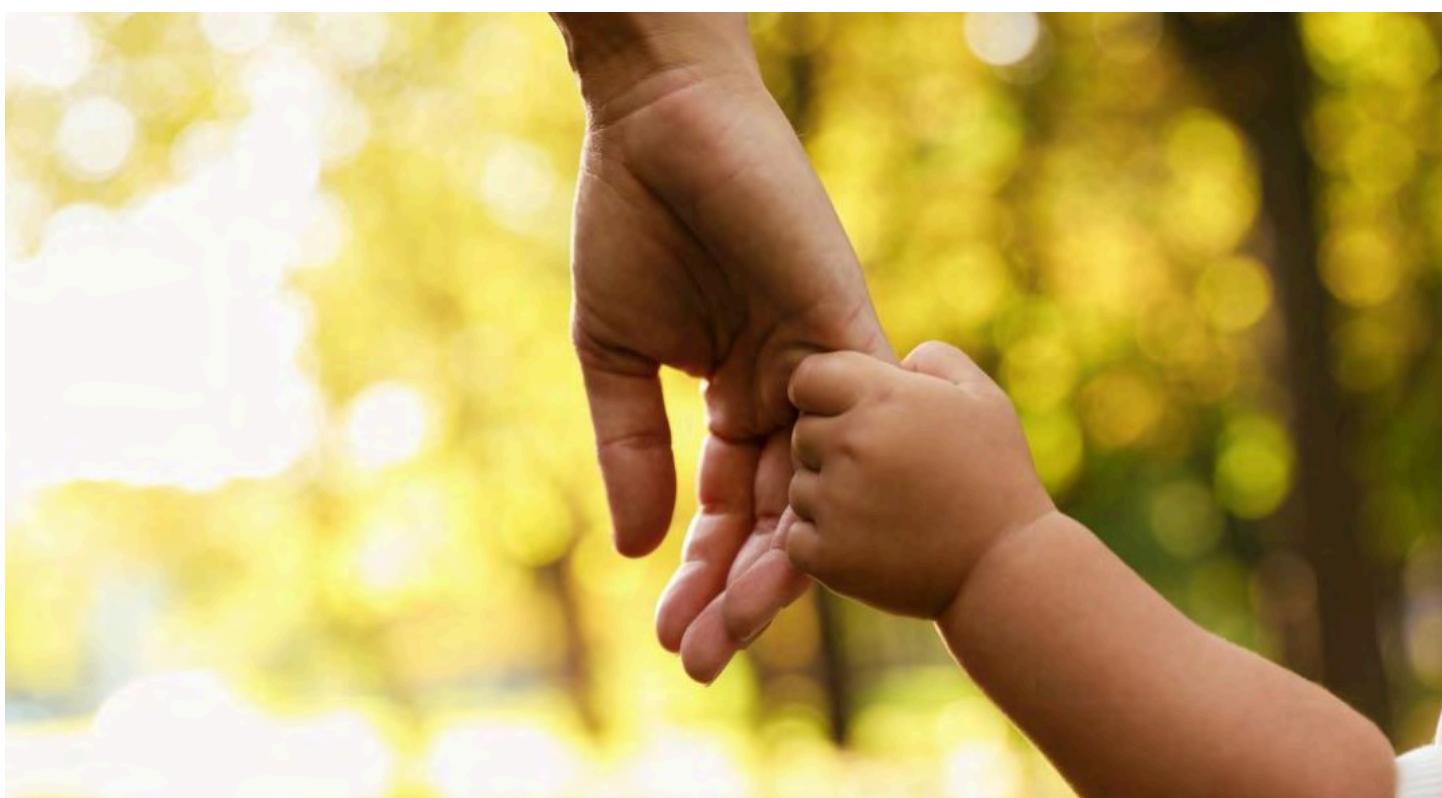


FONCTION PUBLIQUE

Home (<https://www.aefinfo.fr/>) | Social / RH (<https://www.aefinfo.fr/depeches/social-rh>) | Fonction publique ([https://www.aefinfo.fr/social-rh/fonction\\_publique](https://www.aefinfo.fr/social-rh/fonction_publique)) | Dépêche n°742805

# Le Conseil d'État enjoint au Premier ministre de prendre le décret d'application fixant la liste des ASA "parentalité"

Le Conseil d'État donne six mois au Premier ministre, dans une décision du 10 décembre 2025, pour prendre le décret d'application de l'article L. 622-1 du code général de la fonction publique fixant la liste des ASA (autorisations spéciales d'absence) liées à la parentalité et à l'occasion de certains évènements familiaux. Un texte attendu de longue date, qui devrait lever les incertitudes qui ont agité ces derniers mois les collectivités territoriales sur cette question.



L'article L. 622-1 a été complété par la loi du 30 juin 2025 visant à protéger les personnes engagées dans un projet parental des discriminations au travail qui a précisé que les fonctionnaires en activité bénéficient notamment des "autorisations d'absence prévues à l'article L. 1225-16 du code du travail". ShutterStock - New Africa  
Enfin un cadre réglementaire pour les ASA ? La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a complété l'article 21 de la loi du 13 juillet 1983 en prévoyant que "les fonctionnaires en activité bénéficient d'autorisations spéciales d'absence liées à la parentalité et à l'occasion de certains évènements familiaux". Six ans plus tard, le décret déterminant les modalités d'application de ce texte codifié à l'article L. 622-1

([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000051829288](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000051829288)) du code général de la fonction publique est toujours attendu. Plus pour longtemps : le Conseil d'État a enjoint au Premier ministre, dans une décision du 10 décembre 2025, de "prendre les mesures réglementaires qu'il implique nécessairement l'application de l'article L. 622-1", dans les six mois qui suivent sa notification.

L'article L. 622-1 a été complété par la loi du 30 juin 2025 visant à protéger les personnes engagées dans un projet parental des discriminations au travail qui a précisé que les fonctionnaires en activité bénéficient notamment des "autorisations d'absence prévues à l'article L. 1225-16 du code du travail". Ce sont celles liées aux rendez-vous médicaux

en cas de grossesse ou de PMA et aux entretiens prévus par une procédure d'adoption. Sur ce point, relève le Conseil d'État, l'intervention du pouvoir réglementaire n'est plus nécessaire.

Difficultés dans la préparation du projet de décret

Tel n'est pas le cas pour les ASA non prévues par l'article L. 1225-16 du code du travail. Certes, reconnaît la haute juridiction, l'administration a "rencontré diverses difficultés dans la préparation du projet de décret nécessaire à l'application de l'article 45 de la loi du 6 août 2019".

Cependant, "le refus de prendre ce décret, alors qu'il s'est écoulé plus de six ans depuis la publication de la loi, méconnaît l'obligation de prendre dans un délai raisonnable les mesures réglementaires d'application de cet article 45". Des mesures qui doivent porter sur la fixation de la liste de ces ASA, ainsi que sur la détermination des conditions et modalités d'octroi de l'ensemble de ces autorisations. Le refus implicite de l'administration doit être annulé, juge le Conseil d'État.

Il "est enjoint au Premier ministre de prendre les mesures réglementaires qu'implique nécessairement l'application de l'article L. 622-1" du CGFP, dans un délai de six mois à compter de la notification de la décision du Conseil d'État.

Conseil d'État, 10 décembre 2025, n° 503871 ([https://www.legifrance.gouv.fr/ceta/id/CETATEXT000053014461?init=true&page=1&query=503871&searchField=ALL&tab\\_selection=all](https://www.legifrance.gouv.fr/ceta/id/CETATEXT000053014461?init=true&page=1&query=503871&searchField=ALL&tab_selection=all)), inédit

Collectivités territoriales (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21303>) Justice - Jurisprudence

(<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21309>) Pouvoirs publics (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21357>) Ressources humaines (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21305>)

CONTACTER LE JOURNALISTE



SUIVRE CE SUJET

X @AEFSOCIAL\_RH ([HTTPS://X.COM/@AEFSOCIAL\\_RH](https://X.COM/@AEFSOCIAL_RH))

Dépêche n° 742805 2 min de lecture

Par Lucy Bateman Publié le 16/12/2025 à 11h00

## DÉCRYPTAGE

# Un nouveau congé de naissance dès janvier 2026, vraiment ?

Tout juste adopté, le budget de la Sécurité sociale doit permettre aux parents de bénéficier d'un nouveau congé indemnisé pour prendre soin de leur enfant après la naissance. Les députés ont voté pour une mise en oeuvre dès janvier 2026, mais cette promesse est un mirage, prévient l'exécutif.



Le nouveau congé de naissance peut aller jusqu'à deux mois. (Photo Shutterstock)

Par **Solenn Poullennec**

Publié le 17 déc. 2025 à 09:57 | Mis à jour le 17 déc. 2025 à 10:56

Les jeunes parents pourront-ils dès l'an prochain rester pouponner à la maison plus longtemps qu'aujourd'hui, tout en étant indemnisés ? Sur le papier oui, mais en pratique, non.

En adoptant définitivement le budget de la Sécurité sociale, ce mardi, les députés ont théoriquement consacré la création d'un nouveau congé supplémentaire de naissance dès le début de 2026. Problème : la date d'ouverture de ce nouveau droit a été avancée de plus d'un an par les députés en dépit des alertes sur les délais de mise en oeuvre.

## « Pas techniquement réalisable »

Les futurs parents ne doivent donc pas se faire d'illusion. « Une indemnisation du congé de naissance dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026 n'est pas techniquement réalisable, notamment pour les entreprises qui n'auront pas pu anticiper l'entrée en vigueur de la réforme », explique-t-on au cabinet de la ministre de la Santé, Stéphanie Rist.

Celui-ci assure que « le gouvernement a déjà engagé tous les moyens possibles pour aller au plus vite ». Il assure toutefois que le délai de mise en oeuvre d'un an et demi envisagé au départ était « déjà ambitieux » et « nécessaire pour garantir que le dispositif fonctionne correctement, que les démarches soient simples pour les familles et que les entreprises puissent s'organiser ».

### LIRE AUSSI :

- DOSSIER – Ce qu'il faut savoir sur le nouveau congé de naissance

Pouvant être d'un ou deux mois, au choix de chaque parent, le nouveau congé sera proposé en plus du congé maternité (au moins 16 semaines) ou paternité (25 jours en plus des 3 jours du congé de naissance). De quoi assurer potentiellement que les jeunes enfants seront gardés 4 mois de plus par un parent. Ce temps de répit est censé être indemnisé à hauteur de 70 % du salaire net le premier mois et 60 % le deuxième.

Pour le gouvernement, le nouveau congé doit « favoriser le partage des tâches parentales entre les femmes et les hommes dès l'arrivée de leur enfant ». L'exécutif en fait aussi une tentative de réponse à la chute de la natalité. Il est « très attendu dans le contexte démographique qui est le nôtre », a ainsi assuré mardi la ministre chargée de la Santé, Stéphanie Rist.

## LFI à la manoeuvre

Si la création de ce nouveau congé a été adoptée à la quasi-unanimité en deuxième lecture à l'Assemblée nationale, la date de réalisation de cette promesse a été plusieurs

fois déplacée au cours du débat parlementaire. Initialement fixée à juillet 2027, elle a été avancée à... janvier 2026, à l'initiative de La France insoumise (LFI) en première lecture à l'Assemblée puis décalée à janvier 2027 par les sénateurs, avec la bénédiction du gouvernement (avis de sagesse), au nom des défis techniques posés par la réforme.

## *« Rien ne serait pire qu'une entrée en vigueur fragile et bâclée »*

Anne Bergantz, députée Modem

Dans la dernière ligne droite de l'examen du texte, les députés LFI, les écologistes, les socialistes mais aussi le Rassemblement national ont à nouveau corrigé la copie pour avancer le calendrier d'une réforme qui doit pourtant encore être détaillée par décret. Et en dépit des alertes du gouvernement et de certains députés sur l'ampleur du chantier pour l'Assurance Maladie qui versera les indemnités, devra faire en sorte qu'elles soient dégressives ou encore assurer que le congé puisse être fractionné (en deux périodes d'un mois chacune), comme décidé par les députés.

### **« Une décision qui pourrait nuire aux parents »**

« Rien ne serait pire qu'une entrée en vigueur fragile et bâclée », avait prévenu la députée centriste Anne Bergantz. « Ce n'est ni une question de moyens ni une question d'effectifs, car les équipes existent, mais le système d'information doit être manié avec précaution », avait-elle insisté, suggérant une application en... avril 2027.

« Si nous votons un calendrier impossible à tenir, notre décision pourrait nuire aux parents qui prendraient un congé de naissance mais risqueraient de ne pas voir arriver les indemnités journalières auxquelles ils auront droit », avait aussi prévenu le rapporteur du budget de la Sécurité sociale, Thibault Bazin (Droite Républicaine). En vain.

#### **LIRE AUSSI :**

- **DECRYPTAGE - Les députés creusent le déficit de la Sécurité sociale à 24 milliards d'euros**

A l'offensive pour avancer le calendrier d'un congé supplémentaire qu'ils ont pourtant qualifié de « décevant » ou encore « très insatisfaisant du point de vue de l'objectif d'égalité parentale », les représentants LFI ne faisaient même pas mine, ce mardi, de croire que leur voeu pourrait être effectivement exaucé...

« Vous faites payer des gens en 2026 pour un truc qui ne peut pas avoir lieu en 2026 », a ainsi bizarrement lancé le député LFI, Hadrien Clouet, étrillant le fait qu'en parallèle de la création du congé, il a été prévu, pour dégager des ressources pour la Sécu et limiter l'impact financier du nouveau congé, de décaler de 14 à 18 ans, l'âge de majoration des allocations familiales.

**Solenn Poullennec**

#### **THÉMATIQUES ASSOCIÉES**

Famille

Protection sociale

Assemblée Nationale

Stéphanie Rist

# La nouvelle ENA, grande école du sexisme ?

*Discriminations selon le genre ou l'origine, propos de fin de banquet lors des stages en préfecture... Des élèves se plaignent jusqu'à saisir la justice.*

**C**HAUDE AMBIANCE en perspective, le 19 décembre, pour le gala de clôture de la promotion Paul-Emile Victor à l'Institut national du service public (INSP), qui a remplacé l'Ecole nationale d'administration (ENA). Plusieurs élèves pourraient y dénoncer le sexisme ordinaire qui règne à l'Institut. En juillet 2024, déjà, la promotion précédente estimait qu'en son sein près de la moitié des femmes avaient subi « des discriminations en raison de leur genre », imputées pour partie aux « modalités d'évaluation, perçues comme sexistes ». La directrice de l'établissement a été alertée – sans effet notable.

## Bidon Quichotte

Nombre d'étudiantes s'étonnent que les évaluations comportent des mentions sur leur façon d'être et leur personnalité (*« voix trop fluette »*, *« trop assertive »* ou *« trop timide »*) qui ne s'appliquent jamais aux hommes et n'ont rien à voir avec les compétences officiellement évaluées par l'école. Une ancienne stagiaire se souvient de son passage dans une ambassade, où un conseiller lui coupaît systématiquement la parole en réunion : *« Si j'avais eu vingt ans de plus ou si j'avais été un homme, il n'aurait jamais osé. »*

Concernant les stages obligatoires en préfecture, c'est simple : *« #MeToo n'a pas franchi les grilles des préfectorats »*, fulmine une autre, qui fustige



la passivité de la direction des stages de l'INSP, malgré les saisines.

Pour les élèves enceintes et les jeunes mères, il y a pire. Si l'Institut est censé adapter les modalités de la formation pour éviter qu'elles soient pénalisées, moins de la moitié des *« évaluations de compétences »*, cruciales, peuvent s'effectuer en distanciel. Résultat : les intéressées s'épuisent à rattraper les cours pendant les vacances, jonglent avec les journées à rallonge et croisent les doigts pour ne pas être recalées en fin de parcours.

C'est la mésaventure dont une jeune femme a été victime cette année : en dépit de sa grossesse pathologique, l'Institut ne lui a proposé aucun aménagement et l'a empêchée de participer à la procédure de titularisation finale. Une décision motivée par son niveau, sans rapport avec sa grossesse, rétorque la directrice de l'INSP, jointe par *« Le Canard »*. Soutenue par deux promotions et par INSP 50/50, une association d'anciens élèves pour l'égalité femmes-hommes, l'étudiante n'en a pas moins attaqué l'école devant le

tribunal administratif pour discrimination liée à son état. En voilà une qui a bûché ses cours de droit !

Lors de stages en préfecture, plusieurs élèves ont aussi fait état d'un racisme à bas bruit. Les stéréotypes sur l'origine ethnique ou religieuse supposée ont la vie dure. *« On m'a dit qu'avec ma peau colorée et mon sourire je risquais de ne pas faire assez sérieux »*, se souvient un ancien étudiant. *« C'était quotidiennement des clichés anti-musulmans sur les barbus et les salafistes »*, raconte un autre. Surs de ne pas avoir été en stage à CNews ?

## Manque de peau

En octobre dernier, un haut fonctionnaire du ministère de l'Intérieur venu donner des cours a multiplié les saillies envers son auditoire et les agents de l'INSP jusqu'à ce que la directrice alerte Beauvau, qui a lancé une procédure disciplinaire.

Dès esprits chagrin ont aussi noté que, si les quelques non-Blancs étaient mis en avant sur les photos des promotions, ils étaient rarement les mieux lotis lors de leur recrutement au sein de la haute fonction publique.

Pour l'égalité à l'INSP, il va falloir patienter. Après tout, la parité de genre au sein d'une promotion n'est effective que depuis... septembre dernier, avec l'arrivée de la classe 2025-2027. Un détail qui en dit beaucoup sur l'école d'excellence de la République.

David Rousset

# Le Canard enchaîné

Journal satirique paraissant le mercredi

110<sup>e</sup> ANNÉE – N° 5484 – mercredi 17 décembre 2025 – 1,80 €

# Les dessous de la « très grave » cyberattaque menée contre le ministère de l'Intérieur

Par [Steve Tenré](#)

Il y a 4 heures

cyberattaque ministère de l'Intérieur



Police officers stand guard at the entrance of the French interior ministry, place Beauvau in Paris on September 6, 2023. (Photo by Ludovic MARIN / AFP) *LUDOVIC MARIN / AFP*

**RÉCIT - Une intrusion au sein des serveurs du ministère de l'Intérieur a été constatée vendredi. Beauvau a confirmé les faits au *Figaro* ce mardi, alors qu'une inquiétante revendication a été constatée sur un forum cybercriminel.**

Un assaut numérique dont les conséquences pourraient être gravissimes.

Le [ministère de l'Intérieur](#) a confirmé au *Figaro* ce mardi 16 décembre avoir été la cible d'une [cyberattaque](#) vendredi, dénonçant «fortement» une «*attaque très grave*», et annonçant déployer «tous les moyens pour entraver cette *intrusion* et renforcer le niveau global de sécurité des systèmes d'information du ministère».

Selon les premiers éléments de l'enquête judiciaire, conduite sous la direction du parquet de Paris et confiée à l'Office anti-cybercriminalité de la direction nationale de la police judiciaire, cette intrusion au sein des serveurs de messageries du ministère a permis au ou aux pirate(s) de «récupérer» «certains éléments d'identification», permettant «d'ouvrir l'accès à des applicatifs métiers» - autrement dit, les logiciels qu'utilisent les fonctionnaires du ministère de l'Intérieur pour gérer son activité. «Les analyses se poursuivent afin de déterminer précisément le périmètre, la nature et le volume des données concernées et surtout celles qui ont été captées», poursuit Beauvau auprès du *Figaro*.

## «Plan d'action immédiat et renforcé»

Le ministère argue avoir déployé un «*plan d'actions immédiat et renforcé*» dès la détection de l'intrusion, en sécurisant les infrastructures, en généralisant l'authentification à double facteur, en révoquant les accès compromis... Un plan d'action qui «survient trop tardivement», souffle auprès du *Figaro* un expert dans le domaine de la cybersécurité. «On ne sait pas exactement quelles données sont concernées, mais la survenue de cette attaque au plus haut sommet de l'État en dit long sur l'impréparation de nos services face à la cybermenace.» Sur LinkedIn, le hacker éthique Clément Domingo va plus loin en avançant que cette «*fuite d'information pourrait mettre la sécurité nationale en péril*».

Pour l'heure, aucune piste n'est privilégiée. «Ça peut être des ingérences étrangères, ça peut être des gens qui veulent défier les pouvoirs publics et montrer qu'ils sont capables d'accéder à des systèmes, et puis ça peut être aussi de la cybercriminalité», a avancé le ministre Laurent Nuñez ce mardi matin sur RTL.

Mais tout pourrait changer dans les prochaines heures, après que les services de Beauvau ont repéré la publication trouble d'un individu sur une nouvelle version de BreachForums, un espace de discussion anglophone prisé de la cybercriminalité. Ce forum, réapparu à de multiples reprises après avoir été fermé plusieurs fois par les autorités, avait notamment rendu publiques plus de 1000 bases de données dérobées à des entreprises ou à des organisations gouvernementales américaines, telles que le FBI. L'un de ses membres avait aussi mis en ligne les informations personnelles de 200 millions d'utilisateurs issues de Twitter.

## «Si un gouvernement ne peut pas se protéger...»

Dans un long message consulté par *Le Figaro*, un internaute se présentant sous le pseudo d'Indra, affublé d'une image de profil dessinée à la manière d'un manga et représentant une jeune fille tout sourire, a revendiqué l'attaque. «*Nous avons compromis avec succès "le MININT, le ministère français de l'Intérieur. Comme le rapportent les médias français, (les autorités) ont seulement admis que nous avions accédé aux serveurs de messagerie du gouvernement*», peut-on lire. Une affirmation exacte: vendredi, le parquet de Paris avait annoncé l'ouverture d'une enquête en raison de «*l'existence d'activités suspectes visant des serveurs de messagerie*».

Mais selon «*Indra*», les pirates ne se sont pas arrêtés là, et se sont introduits dans des fichiers hautement plus sensibles, tels que le TAJ (Traitement des Antécédents Judiciaires). «*La France, pourquoi vous ne parlez des données des 16.444.373 d'individus auxquelles l'on a pu accéder en compromettant les fichiers de votre police?*». «*Qu'en est-il du "FPR" (Fichier des Personnes Recherchées)?*», continue-t-il. «*Qu'en est-il d'Interpol? Avez-vous essayé de cacher (à l'agence de police internationale) que nous avons réussi à accéder au système "EASF MI"? Pourquoi ne dites-vous pas aux Français ce qu'il s'est passé ces deux dernières semaines? (Concernant) la DGFiP (Direction générale des Finances publiques)? Ou le CNAV (Caisse nationale d'assurance vieillesse, NDLR)?*»

Et de poursuivre: «*Bref, ce n'est pas notre problème. Si un gouvernement ne peut pas se protéger, imaginez si un terroriste avait obtenu toutes ces données (...) Nous donnons à la France une semaine pour nous contacter à l'adresse mail suivante, pour négocier. Plus vous prendrez de temps, plus (nous ferons) fuiter les données*». Et de prévenir que dès que les autorités françaises «*rachèteront*» ces données, «*elles seront (toutes) supprimées*».

Dans tous les cas, les fichiers évoqués par l'internaute revêtent une importance primordiale. Le «*TAJ*» liste non seulement les condamnations des individus, mais agrège surtout l'ensemble des données issues des enquêtes de la police et de la gendarmerie, et donne donc accès aux coordonnées des victimes ou des témoins. Le FPR centralise de son côté les signalements de fugitifs ou les interdictions de territoire, mais aussi les disparitions inquiétantes. Quant au EASF MI, il serait lié aux canaux de communication qu'utilisent les autorités internationales.

## «Venger» les ShinyHunters

L'enquête en cours devra non seulement déterminer si les allégations de cet «*Indra*» sont véridiques... mais également si les motifs qu'il invoque dans son message sont crédibles. Car selon Indra, la cyberattaque a en réalité été menée en «*représailles*» de l'arrestation de la quasi-totalité des membres du groupe de pirates «*Shiny Hunters*». «*Vous allez payer pour ce qui est arrivé à nos amis*», peut-on d'ailleurs lire. Les dessous de l'affaire étaient encore flous ce mardi, mais Indra évoque, notamment, qu'une personne au sein de ce groupe était en possession d'une «*clé*», aujourd'hui disparue.

Shiny Hunters est un groupe réputé dans le domaine de la cyberattaque. En juin 2025, la bande avait revendiqué avoir lancé l'assaut contre le groupe de luxe Kering, dérobant les données de quelques millions de clients. Les données révélaient notamment combien d'argent une personne avait dépensé auprès de chaque marque. En 2021 déjà, et selon un acte d'accusation de la justice américaine, les Shiny Hunters étaient impliqués dans la vente de données appartenant à plus de soixante entreprises.

Mais c'est l'identité de l'un de ses plus éminents membres qui avait fait la une des médias dans l'Hexagone: celle du Français Sébastien Raoult, âgé d'une vingtaine d'années à peine, et condamné en janvier 2024 aux États-Unis à trois ans de prison ferme et à un remboursement des cinq millions de dollars de pertes causées à plusieurs firmes. Le jeune hacker avait été interpellé à Rabat, au Maroc, après une demande du FBI. Il avait d'abord passé huit mois dans les geôles marocaines avant d'être extradé... puis rapatrié en France, en décembre 2024. «*Je suis content de retrouver ma famille*», avait-il déclaré peu après son atterrissage. Et d'ajouter: «*Je n'ai pas de mauvaises intentions, je suis capable d'être quelqu'un de bien*». Sébastien Raoult a toutefois été mis en examen par la justice française pour atteintes à un système de traitement automatisé de données, dès son arrivée à l'aéroport de Roissy. Il aurait notamment mis en vente un logiciel permettant de scanner les vulnérabilités de serveurs de mails d'Amazon Web Service.

Sébastien Raoult est-il le membre évoqué par Indra? L'histoire ne le dit pour l'instant pas. Toujours est-il que le ministère de l'Intérieur se dit pleinement mobilisé. «*L'enquête judiciaire se poursuit afin d'identifier au plus vite l'auteur et de le remettre à la justice*», explique-t-il au *Figaro*. Ce mardi, les pirates n'avaient publié aucun

échantillon concernant les données qu'ils assurent avoir volées - une pratique pourtant habituelle au sein de la cybercriminalité, pour prouver la véracité de ses dires.

#### La rédaction vous conseille

- [Cette mystérieuse épidémie de vols d'armes à feu après le tonitruant piratage de la Fédération française de tir](#)
- [Cyberattaques contre France Travail ou l'Éducation nationale... Stormous, le gang de pirates prorusse qui veut prouver que la France «ne protège pas assez ses citoyens»](#)
- [Cyberattaques, santé mentale, nouvelles normes... Quels sont les risques que les hauts dirigeants craignent le plus ?](#)

SOCIÉTÉ LOGEMENT

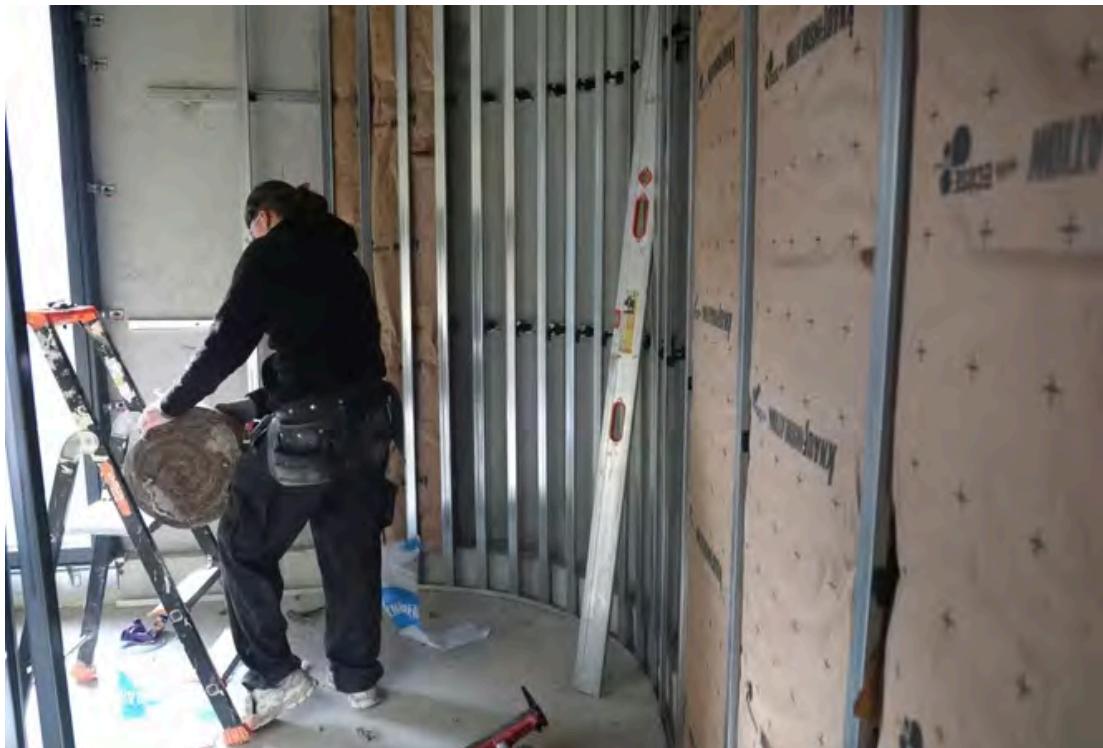
## Rénovation énergétique : les ambitions envolées de MaPrimeRénov'

**Les objectifs pour 2026 de l'Agence nationale de l'habitat se limitent à atteindre la barre des 120 000 rénovations d'ampleur.**

Par Véronique Chocron

Publié hier à 21h01, modifié à 09h07 · Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés



Rénovation de combles avec de la laine de roche et de verre, dans le cadre de MaPrimeRénov', à Mulhouse (Haut-Rhin), le 22 octobre 2025. VINCENT VOEGTLIN/« L'ALSACE »/MAXPPP

En période de «*fortes contraintes budgétaires*», l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), chargée de distribuer MaPrimeRénov', la principale aide publique à la rénovation énergétique des logements, a décidé de voir le verre à moitié plein. Elle s'est contentée, mardi 16 décembre, lors de la tenue de son conseil d'administration, d'obtenir pour 2026 un budget maintenu au même niveau qu'en 2025, et de viser la réouverture de ses guichets à l'ensemble des ménages (et non plus seulement aux plus modestes), après une année difficile de stop-and-go.

Deux événements fortement pénalisants pour les ménages lancés dans un chantier de rénovation énergétique ont, en effet, marqué la période : d'abord, le retard inédit de l'adoption de la loi de finances pour 2025 (décalée de la fin de 2024 à la mi-février 2025), a rallongé les délais de traitement des demandes. Puis, le 23 juin, le guichet de distribution MaPrimeRénov' a été fermé précipitamment pour les rénovations d'ampleur – les plus performantes en matière d'efficacité énergétique, mais aussi les plus coûteuses – et n'a rouvert que le 30 septembre.

La forte hausse des demandes de subvention au premier semestre de 2025 « *amenait un risque de dépasser les autorisations budgétaires (...) et a conduit à la décision du gouvernement de suspendre provisoirement le guichet* », justifie l'ANAH dans un document de présentation de son budget 2026, discuté mardi.

## Coup de frein

Aussi, pour ne pas dépasser l'enveloppe budgétaire allouée par l'Etat à la rénovation pour 2025, le gouvernement a-t-il décidé, lors de la réouverture du guichet, le 30 septembre, de « *refroidir le moteur* », en ne ciblant plus que les propriétaires très modestes et en durcissant les règles d'attribution. Par exemple, en recentrant l'aide pour les rénovations d'ampleur sur les logements énergivores, classés E, F ou G au diagnostic de performance énergétique, les étiquettes D n'étant plus éligibles. Ou encore, en abaissant les plafonds de travaux subventionnables à 30 000 euros ou 40 000 euros, selon la performance énergétique permise par les travaux, contre 70 000 euros au maximum auparavant.

**Lire aussi |** [MaPrimeRénov' : le dispositif rouvre mardi 30 septembre, sous une forme moins ambitieuse](#)

Les effets de ce coup de frein ont dépassé les attentes de Matignon : alors que le gouvernement voulait limiter le volume de nouvelles demandes acceptées à 13 000 dossiers entre la fin de septembre et la fin de décembre, seulement 7 100 dossiers ont finalement été déposés (à la date du 10 décembre).

Pour 2026, le budget de l'ANAH consacré à MaPrimeRénov' s'établira donc à 3,4 milliards d'euros, « *sous réserve de l'adoption du projet de loi de finances par le Parlement* », note toutefois l'agence. « *Pas de budget, pas de guichet* », a déjà prévenu le ministre du logement, Vincent Jeanbrun, dans un entretien au *Parisien*, publié samedi 13 décembre.

L'adoption définitive du projet de loi de finances avant le 31 décembre étant loin d'être acquise, le dispositif pourrait donc bien être de nouveau suspendu au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Ce qui engendrerait de nouveaux retards, alors qu'un stock de plus de 80 000 dossiers est encore en cours d'instruction (45 000 pour des maisons individuelles et 38 000 pour des copropriétés).

Les ambitions qui présidaient au budget 2024 de MaPrimeRénov' paraissent aujourd'hui bien lointaines. Cette année-là, l'ANAH visait 700 000 logements rénovés, dont 200 000 rénovations d'ampleur (y compris 80 000 logements en copropriété). Les résultats avaient été décevants, seuls 91 000 logements ayant, in fine, bénéficié d'une rénovation performante.

## Panachage de recettes

Les objectifs pour 2026 se limitent désormais à atteindre la barre des 120 000 rénovations d'ampleur (dont 68 000 en copropriété) et « *au moins* » 150 000 rénovations par gestes, « *avec un accent mis sur la décarbonation des modes de chauffage* ».

Pour financer ce chantier, l'ANAH s'appuiera, en 2026, sur un nouveau panachage de recettes : l'abondement direct de l'Etat va chuter de près de 555 millions d'euros par rapport à 2025, pour ne plus s'élever qu'à 1,45 milliard d'euros, tandis que les recettes issues des certificats d'économies d'énergie vont fortement augmenter, à plus de 1 milliard d'euros. Ce dispositif privé, né du principe pollueur-paye, oblige les fournisseurs d'énergie à financer des mesures de réduction de la consommation d'énergie ou d'amélioration de l'efficacité énergétique.

**Lire aussi |** [MaPrimeRénov' : comment l'Etat a fragilisé le dispositif en changeant les règles et en réduisant son budget](#)

Quelques jours avant la publication du budget de l'ANAH, le 12 décembre, la France a mis en consultation la troisième stratégie nationale bas carbone, l'outil de pilotage de la politique climatique

du pays. L'objectif de rénovation globale des logements y a été sensiblement revu à la baisse, passant de 600 000 à 250 000 logements par an à l'horizon 2030.

## Véronique Chocron

---

### **Le Monde Ateliers**

[Découvrir](#)

#### **Cours du soir**

Cinq auteurs vous partagent leurs secrets d'écriture

#### **Festival Chaleur humaine 2026**

Enregistrement en public, rencontre, ateliers...

#### **Soirée de lancement : Bilan du Monde 2026**

Participez à la soirée et pré-commandez votre Bilan

[Voir plus](#)

## Réjouissances de fin d'année et attentes des salariés

### CHRONIQUE



Anne Rodier

Décorations, dîners, arbres à planter... Les entreprises rivalisent d'ingéniosité dans les animations liées à la période des fêtes, loin des souhaits de reconnaissance et de revalorisation salariale de leurs employés, relève, dans sa chronique, la journaliste du « Monde » Anne Rodier.

Publié aujourd'hui à 06h30 | Lecture 2 min.

Article réservé aux abonnés

**Carnet de bureau.** A quelques jours de la trêve des confiseurs, les événements traditionnels réaniment les espaces de travail. En guise de décor, outre les pulls de Noël à paillettes et bonnets de lutin vus à la cantine, les sapins enguirlandés clignotent dans l'open space du troisième étage, ou se dressent dans le hall d'accueil du siège de l'entreprise.

Les services des ressources humaines n'ont pas oublié le dîner de Noël, l'escape game et autres animations « corporate » : « *On est toujours beaucoup sur du restaurant, plus en moyenne cette année, car il y a une grosse vigilance sur les budgets* », explique Laurent Gabard, le directeur général de Rejolt, spécialisé dans l'événementiel pour les grandes entreprises.

Quel que soit le nombre de grincheux, le goût de la fête est toujours là. M. Gabard note une hausse de 20 % du nombre de participants à ces agapes : « *Le dîner de Noël, qui réunit 26 convives en moyenne, varie de 10 à 500 personnes, le plus souvent un mardi ou un jeudi pour avoir plus de monde. Et les entreprises, qui ont du mal à faire venir les salariés le soir, prévoient des petits déjeuners de Noël.* »

**Lire aussi |** [Négociations sur les salaires sous tension : les augmentations seront bien inférieures à celles de 2025](#)

Les plus petites entreprises ne sont pas en reste. La vingtaine de salariés du cabinet de recrutement Eiquem a ainsi préparé son menu : « *Nous démarrons par un apéro avec quelques animations (...). Ensuite, nous faisons une remise de cadeaux, un "Secret Santa". Puis nous avons un dîner. Le lendemain, la matinée est offerte* », décrit le directeur général Amaury Montmoreau.

**« Aucune prime ! »**

Le Secret Santa, pas obligatoire mais presque, est en effet toujours de la partie, qui consiste à demander aux salariés de s'offrir un cadeau de 10 euros au maximum, y compris pour les derniers embauchés qui connaissent à peine leurs collègues. « *Nous, c'est la totale, Secret Santa avec un cadeau*

*“neutre” à 10 euros au maximum, escape game et repas au resto. Heureusement, aucun “team building” dans l’année. Mais aucune prime. Normal, nous sommes une famille !», témoigne, sur le réseau Reddit, un salarié sarcastique d’une entreprise spécialisée dans l’accompagnement des employeurs sur la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).*

Au nom de cette même RSE, les réjouissances de fin d’année prennent parfois des atours surprenants. La SNCF ou Eiffage offrent ainsi à des salariés des arbres plantés en forêt et confiés aux bons soins d’une entreprise qui les cultive. Un chêne dans la forêt d’Yzeures-sur-Creuse (Indre-et-Loire) à 12 euros ou un merisier dans la forêt de Peyrat-de-Bellac (Haute-Vienne) au même prix. Une valeur qui s’affiche « durable », même si beaucoup auraient préféré un cadeau sonnant et trébuchant, fraîchement sorti des négociations annuelles sur les salaires.

L’avènement de l’intelligence artificielle (IA) est une autre source d’inspiration pour les gratifications symboliques de fin d’année. Au nom de « la solidarité numérique », la Fondation Simplon (fonds de dotation adossé au groupe de formation du même nom) invite ainsi les entreprises à faire un don de fin d’année pour financer des parcours certifiants en IA sous forme de « formations gratuites pour des jeunes sans diplômes ».

Les attentes des salariés sont bien souvent plus prosaïques : c’est la reconnaissance de leur travail qu’ils qualifient de prioritaire, dans le dernier bilan publié début décembre par l’Observatoire de la qualité de vie au travail.

**Anne Rodier**

---

## Le Monde Ateliers

[Découvrir](#)

### Cours du soir

Cinq auteurs vous partagent leurs secrets d’écriture

### Festival Chaleur humaine 2026

Enregistrement en public, rencontre, ateliers...

### Soirée de lancement : Bilan du Monde 2026

Participez à la soirée et pré-commandez votre Bilan

[Voir plus](#)

---

## Partenaire